

TULLE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
Secrétariat Général
KP/SC COMMUNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE****Arrêté désignant Monsieur Mathieu MOUSSOUR, Conseiller délégué au Sport**

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.18,
- Vu la délibération n°1 du 27 mars 2026 créant huit postes de Maires-Adjoints,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026,
- Vu la délibération n°2 du 27 mars 2026 portant délégation accordée au Maire et aux Adjoints conformément aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant que tous les adjoints de la collectivité sont titulaires d'une délégation de fonctions
- Considérant, dans ce contexte, que le Maire peut donner des délégations aux conseillers municipaux,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Une délégation de fonctions est accordée à Monsieur Mathieu MOUSSOUR, conseiller municipal, pour exercer sous le contrôle et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives au Sport.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Mathieu MOUSSOUR est autorisé, dans le cadre de sa délégation, à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives :

- à la conception de la politique sportive de la commune
- aux relations avec les partenaires associatifs et institutionnels intervenant dans le secteur sportif
- aux manifestations sportives et aux équipements sportifs

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu MOUSSOUR, la délégation dont il bénéficie sera exercée, par ordre de priorité par les Adjoints suivants : Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Héléne DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME, les conseillers délégués suivants : Madame Nicole ESTERLE, Monsieur Jean-Paul PETIT, Madame Cécile THÉVENET, Madame Nicole LATHIÈRE et Monsieur Michel CAILLARD.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Mathieu MOUSSOUR, les Adjoints suivants : Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Héléne DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME, les conseillers délégués suivants : Madame Nicole ESTERLE, Monsieur Jean-Paul PETIT, Madame Cécile THÉVENET, Madame Nicole LATHIÈRE et Monsieur Michel CAILLARD, et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et publié sur le site de la Ville de Tulle.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

TULLE, le 3 avril 2026

Le Maire,  
Laurent MELIN



Transmis au contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : - 3 AVR. 2026